

2.0

ANNEXE 3
Sommaire inversé

SEPE « LES HAVETTES »

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

(Remplissez la case lorsque concerné)

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l' e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant :	CERFA				
	- identité du demandeur				p2	
	- emplacement de l'installation				p1	
	- nature et volume des activités,				p4	
	- rubrique de classement nomenclature installations classées					
	- identité de l'architecte auteur du projet					
	- surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations			Fichier n°1-0	p4	
	- lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher					
	- déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)				p13 et p14	
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1		Fichier n°3-0	P12	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2		Fichier n°3-0	P15 à P17		
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	AU-3		Fichier n°7-0	P2		
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	AU-4		Fichier n°7-1	P1	Version papier A0	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	AU-5		Fichier n°7-0	P4 à P7		
Etude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)	AU-6		Fichier n° 4-0			
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7		Fichier n°4-2			
Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8		Fichier n°4-3			
Etude de dangers (R 512-6 I 5° du CE)	AU-9		Fichier n° 5-2			

	Etude de dangers (RNT)			Fichier n° 5-1	
C o d e l' u r b a n i s m e	Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1		Fichier n°6-0	P9
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2		Fichier n°6-0	P11 à P41
	Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.3		Fichier n°6-0	P43 à P46
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4		Fichier n°6-0	P47 à P52
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.5		Fichier n°6-0	P53 à P57
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.6		Fichier n°6-0	P58 à P59
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.7		Fichier n°6-0	P60 à P61
D é c r e t	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (<i>Article 5 du décret</i>)	PJ-1		Fichier n°4-....	
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (<i>Article 6 I du décret</i>))	PJ-2		Fichier n°4-0	P22

n° 2014-450	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3		Fichier n°5-2.1 Fichier n°5-2.2	P148 à P194 P162 à P216	
50	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4		Fichier n°4-....		
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5		Fichier n°8-0	P6 à P13	
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-6		Fichier n°8-0	P2 à P5	
	Modalités des garanties financières (<i>R 512-5° du CE</i>)	PJ-10		Fichier n°3-0	P20à P21	

Autres pièces présentes dans le dossier

(Remplissez la case lorsque concerné)

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC		Fichier n°8-....	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)		Fichier n°8-....	
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)		Fichier n°8-....	
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)-----METEO FRANCE		Fichier n°8-0	P18